

# Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

## Séance du 4 Juillet 2016

L'an deux mil seize, le 4 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjointes : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : Mme Marianne RICHARD, M. Christophe MORELLEC, Mme Julie DENMAT, M. Tangi RUBIN, Mme Magali MARY, M. Louis LE RUE, Mme Maryline ROUCOULET, M. Jack LE BRIS, Mme Florence STRUILLOU, M. Joël PHILIPPE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Yvonne LE MOAL

Date de la convocation : le 27 juin 2016

Date d'affichage : le 8 juillet 2016

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente sans observation.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- 1 – Matériel pour le Restaurant Scolaire,
- 2 – Numérotation des habitations et dénomination de la VC n°101,
- 3 – Financement formation BAFA Approfondissement,
- 4 – Consultation des Entreprises Préaux Ecole et Salle Polyvalente,
- 5 – Complément Voirie 2016 et nouveaux panneaux de voirie,
- 6 – Prises candélabres route du Château,
- 7 – Consultation SAGE,
- 8 – Rapport 2015 SMITRED VALORYS,
- 9 – Rapport 2015 SMICTOM,
- 10 – Evolutions de carrières du personnel communal,
- 11 – Tarif utilisation station-service des camping-cars,
- 12 – FPIC 2016,
- 13 – DM régularisation dégrèvement des TH,
- 14 – DM Amortissement 2016
- 15 – Amortissement Subvention SDE Effacement réseau Clos Nesson,
- 16 – Eglise de Trémel,
- 17 – Motion Défense Centre Hospitalier de Lannion Tréstel,
- 18 – Travaux retable de la chapelle de Kerivoalan,
- 19 – Malle Musique pour les TAP,
- 20 – Information effectif école,
- 21 – Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes
- 22 – Information : les animations passées et futures,
- 23 – Information : Trésorerie de Plouaret.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la séance, propose aux Conseillers Municipaux d'aller visiter le terrain multisports. L'Inauguration est programmée le samedi 10 septembre 2016 à 15h00, après le forum des associations qui aura lieu à la salle des fêtes de Tonquédec de 10h à 13h00.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux une minute de silence suite au décès de Monsieur Michel ROCARD ancien 1<sup>er</sup> ministre de 1988 à 1991.

### **Délibération n°20160704-01 : Matériel pour le Restaurant Scolaire**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur René AUFFRET informe les Conseillers Municipaux de la demande de matériel complémentaire pour le restaurant scolaire ; il faut investir dans une nouvelle poubelle respectant les règles d'hygiène et un fouet, accessoire du moteur qui avait été acheté avec le presse-purée.

Concernant le fouet un seul devis a été demandé pour être compatible avec le moteur auprès de l'entreprise HENRI JULIEN. Le devis est de 168,00 € HT.

Concernant la poubelle, le devis de l'entreprise HENRI JULIEN est de 92,00 € HT et le deuxième devis de l'Entreprise KERSYAL est de 127,30 € HT.

Il est proposé au conseil de choisir le devis complet de l'Entreprise HENRI JULIEN pour un montant TTC de 329,76 € comprenant des frais de port de 14,80 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**CHOISIT** le devis de l'Entreprise HENRI JULIEN pour un montant de 329,76 € TTC comprenant l'accessoire fouet et la poubelle,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté,  
**IMPUTE** la dépense au compte 60632 du budget Commune 2016.

### **Délibération n°20160704-02 : Numérotation des habitations et dénomination de la VC n°101**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur René AUFFRET informe les Conseillers Municipaux des demandes de devis pour l'acquisition des numéros pour finaliser la numérotation de toutes les maisons sur tous les lieux dits et ainsi terminer la charte de la bonne adresse signée avec la Poste

Il manque 252 numéros. Deux devis ont été demandés et réceptionnés :

- PPA de Saint Quai Perros pour un montant de 1 130,97 € TTC
- Le GOFF Publicité de Guingamp pour un montant de 1 134,00 € TTC

De plus, la voie communale n°101 n'a pas de dénomination. Les habitants utilisent le nom du lieu-dit « Kerfinit » mais cela n'est pas représentatif de leur secteur.

Aussi, il est proposé aux Conseillers Municipaux de nommer la VC n°101 : Impasse de Kerfinit.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**CHOISIT** le devis proposé par l'Entreprise PPA de Saint Quai Perros pour l'achat des plaques au prix de 1 130,97 euros TTC,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier,  
**VALIDE** la dénomination proposée pour la VC n°101 : Impasse de Kerfinit  
**IMPUTE** la dépense au compte 60633 du Budget Commune 2016.

## **Délibération n°20160704-03 : Financement des BAFA Approfondissement du Personnel Communal**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des formations BAFA approfondissement pour trois agents à effectuer avant fin octobre 2016 pour valider leur diplôme. Aussi, en fonction des choix de formation complémentaire, il a été validé les formations suivantes :

- Pour un agent : avec UFCV pays de la Loire à Saint Aignan de Grand Lieu en pension complète du 27 juin au 2 juillet option activités manuelles – créativité pour un montant de 450 euros
- Pour deux agents : avec Familles Rurales à Pabu en demi-pension du 24 au 29 octobre 2016 option accueil d'enfants en situation de handicap pour un montant de 345 euros / formation

Le coût total sera de 1 140 euros. Le véhicule C3 sera mis à disposition des agents pour se rendre aux formations.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**VALIDE** les 3 formations proposées ; une formation avec UFCV au prix de 450 euros pension complète et deux formations avec Familles Rurales au prix de 345 euros la formation soit un total de 690 euros. L'ensemble des formations aura un cout de 1 140,00 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,  
**IMPUTE** les dépenses au compte 6184 du Budget Commune 2016.

## **Délibération n°20160704-04 : Choix de l'Entreprise pour la création des Préaux de l'Ecole et de la Salle Polyvalente**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur Tangi RUBIN présente aux Conseillers Municipaux la consultation concernant les demandes des devis pour les préaux de l'école et de la salle polyvalente. Un courrier a été envoyé à cinq entreprises. Seulement deux ont répondu.

- L'entreprise COMETS de Guingamp pour un montant de 26 296,93 euros TTC
- La SARL LE BIHAN de Cavan pour un montant de 63 873,60 euros TTC

Au vu du budget qu'il a été alloué pour cette opération, 30 000 euros de travaux, il est proposé aux Conseillers Municipaux de choisir le devis de l'Entreprise COMET'S.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**VALIDE** la proposition de l'Entreprise COMET'S au prix de 26 296,93 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette opération,  
**IMPUTE** la dépense au compte 2313, opération 203, du Budget Commune 2016.

*Observations : Monsieur Joël PHILIPPE regrette que les trois projets soient dans un seul devis. Il trouve dommage de faire un préau de la salle polyvalente pour les fumeurs. Monsieur le Maire indique que ce préau permettra, surtout, à toutes les personnes qui attendent l'ouverture des portes d'être à l'abri. De plus, Madame Florence STRUILLOU indique que des véhicules stationnent devant le support à vélo. Monsieur le Maire demande qu'une information soit faite dans la lettre trimestrielle et dans la presse pour respecter les emplacements de stationnements à la salle polyvalente.*

## **Délibération n°20160704-05 : Complément Voirie 2016 et panneaux d'indication**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur Patrick LE BONNIEC présente aux Conseillers Municipaux le complément du devis pour la création de la plateforme du terrain multisports. En effet, pour finir, il a été nécessaire pour le Syndicat de Voirie de louer un mini finisseur au prix de 1 104 euros. Ce prix est répercuté sur le devis de la commune.

Concernant les travaux de voirie, le Conseil Municipal, durant la présentation des budgets, avait été informé des travaux de peintures sur la RD 31 à l'entrée de la commune sur la rue du 19 mars 1962. Le devis est à valider pour une réalisation dans la prochaine semaine. Celui-ci est de 5 391 € TTC.

De plus, concernant la limitation de vitesse sur la place du bourg, il est proposé d'investir dans des panneaux de signalisation pour mettre en place une zone partagée « piétons, vélos, voitures à 20 km/h ». Ces panneaux peuvent être fournis auprès du Syndicat de Voirie au prix de 906,43 euros TTC.

### **Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

- VALIDE** le complément de devis pour les travaux de la plate-forme du terrain multisports au prix de 1 104 € TTC,
- VALIDE** le devis du Syndicat de Voirie pour les travaux de peinture sur la RD 31 rue du 19 mars au prix de 5 391 € TTC,
- VALIDE** l'achat des panneaux de signalisation zone partagée au prix de 906,43 € TTC,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant les dossiers énoncés,
- IMPUTE** les dépenses au compte 2312, opération 208, pour l'aménagement de la plateforme, au compte 2315, opération 218, pour les travaux de peinture et au compte 2152 opération 91, pour les panneaux de signalisation.

## **Délibération n°20160704-06 : Prises Candélabres route du Château**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Madame Joëlle NICOLAS présente aux Conseillers Municipaux le devis du Syndicat Départemental d'Energie 22 pour la fourniture et la pose de six prises de courant sur les candélabres de la Route du Château. Le montant estimatif est de 1 080 € HT dont 5% de frais de maîtrise d'œuvre.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, ce dernier bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement à hauteur de 60% conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Energie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

### **Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

- VALIDE** le devis présenté par le Syndicat Départemental d'Energie 22 pour un montant de 1080 € HT pour lequel la commune versera une subvention de 60%,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- IMPUTE** la dépense au compte 2041582 du budget commune 2016,
- AMORTIRA** sur un seul exercice la dite somme sur le budget commune 2017.

### **Délibération n°20160704-07 : SAGE**

*Référence Nomenclature DE 8.8*

Pendant la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2016, Monsieur le Maire avait informé les Conseillers Municipaux de la réception des documents du SAGE (PADG – Règlement – Evaluation Environnementale).

La Commission Locale de L'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo a validé à l'unanimité les documents. Cette validation constitue l'aboutissement de plusieurs années d'investissement des 50 membres que compte la commission Locale de l'Eau et des acteurs du territoire.

Conformément au Code de l'Environnement, les Communes et EPCI du territoire ont un délai de 4 mois à partir de la réception des documents pour prononcer un avis. Deux réunions d'informations ont été organisées pour permettre à tous de s'approprier au mieux les documents et les enjeux du SAGE.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**EMET** un avis favorable concernant les documents du SAGE sans observation.

### **Délibération n°20160704-08 : Rapport SMITRED 2015**

*Référence Nomenclature DE 8.8*

Madame Joëlle NICOLAS présente aux Conseillers Municipaux le rapport 2015 du SMITRED VALORYS. Celui-ci est disponible en mairie. Les principaux faits marquants de l'année 2015 concernent les incivilités et les manquements dans les consignes de tri (animaux morts, seringues,...). Un concours de roman-photo a été lancé auprès des écoles. Il a connu un bon succès. Les écoles ont été récompensées par un spectacle. Concernant le fonctionnement du SMITRED, la chaudière a été arrêtée pendant 4 semaines. Cet arrêt est programmé tous les 10 ans. Au vu du très bon fonctionnement du tri, le SMITRED a été récompensé de la Marianne d'Or du Développement Durable 2015.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**VALIDE** sans observation le rapport 2015 du SMITRED VALORYS.

### **Délibération n°20160704-09 : Rapport SMICTOM 2015**

*Référence Nomenclature DE 8.8*

Madame Joëlle NICOLAS présente aux Conseillers Municipaux le rapport 2015 du SMICTOM. L'année 2015 a été marquée par la fin des travaux de l'agrandissement des zones de tri, une nouvelle benne a été achetée et un roulement des différents postes (chauffeurs, ripeurs et agents des quais) permet aux agents d'effectuer des tâches diversifiées et d'améliorer leurs conditions de travail. Pour terminer des ruches ont été installées.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**VALIDE** sans observation le rapport 2015 du SMICTOM.

### **Délibération n°20160704-10 : Evolutions des Carrières Création de Poste et Modification du Tableau des Effectifs de la Commune**

*Référence Nomenclature DE 4.1*

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les propositions, que la Commission des Employés Communaux a répondues favorablement, pour les évolutions de carrières des agents.

- Suite à l'obtention de l'examen professionnel Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe, il est proposé de valider la promotion au grade supérieur et de ce fait proposé une promotion au grade supérieur par ancienneté à deux agents de la commune pouvant en bénéficier.
- Après étude des emplois permanents de la commune, il est proposé d'augmenter le DHS à 28h00 pour un agent actuellement qui, actuellement, a une DHS de 23h20 et qui compte des heures complémentaires régulières pour effectuer son planning de travail.
- Un agent a demandé à diminuer ses heures de travail des périodes de vacances scolaires, il sera procédé à la diminution de sa DHS à 29h34 au lieu de 30h30.
- Au vu des plannings de travail des agents titulaires et contractuels depuis 2008-2009, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe avec une DHS de 9h37 pour les heures de cantine et de garderie en remplacement d'un poste contractuel renouvelé à chaque rentrée scolaire.

Le tableau des effectifs de la commune serait donc modifié comme suit :

Service Administratif :

- 1 Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe (à compter du 1<sup>er</sup> mars) (TC)
- 1 Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe (60,00 % TC)

Service Technique Voirie Espaces Verts :

- 1 Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe (TC)
- 1 **Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe** (ouvert au 1<sup>er</sup> septembre 2016) (TC)
- 2 Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe (un poste supprimé au 1<sup>er</sup> septembre 2016) (TC)
- 1 Apprenti (contrat terminé le 31 août 2016)

Service Technique Ecole :

- 1 Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe (87,14 % TC)
- 1 **ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe** (modif DHS 1<sup>er</sup> sept 2016) (84,49 % TC)

Service Technique Garderie – TAP – Restaurant Scolaire :

- 1 Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe (supprimé au 1<sup>er</sup> septembre 2016) (82,86 % TC)
- 1 **Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe** (ouvert au 1<sup>er</sup> septembre 2016) (82,86 % TC)
- 1 Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe (82,86 % TC)
- 1 Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe (supprimé au 1<sup>er</sup> septembre 2016) (90,60 % TC)
- 1 **Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe** (ouvert au 1<sup>er</sup> septembre 2016) (90,66 % TC)
- 1 **Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe** (augmentation DHS eu 1<sup>er</sup> septembre 2016) (80,00 % TC)
- 1 **Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe** (ouverture au 1<sup>er</sup> septembre 2016) (27,35 % TC)
- 1 Animateur (Contractuel TAP) (TNC)
- 2 Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe (Contractuel renfort) (TNC)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- VALIDE** les créations des postes pour les promotions de grade de l'année 2016 tel que présenté,
- SUPPRIME** les anciens postes qui n'ont plus lieu d'être aux dates indiquées,
- VALIDE** le nouveau tableau des effectifs de la commune avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

**Délibération n°20160704-11 : Tarif utilisation de la station de service des Camping-Cars**

*Référence Nomenclature DE 7.10*

Monsieur René AUFFRET demande aux Conseillers Municipaux de définir le prix de vente des jetons pour l'utilisation de la station-service des camping-cars.

Les tarifs varient entre gratuité et 7 euros suivant les secteurs. Certains prennent en compte un emplacement pour une nuit. Pour Tonquédec, aucun emplacement de stationnement n'est autorisé au niveau de la station de service. Il est proposé de fixer le tarif à 2 euros le jeton qui permettrait 100 litres d'eau potable et l'évacuation des eaux sales. Ce tarif est celui pratiqué dans beaucoup de secteur.

**Le Conseil Municipal, après délibération, avec 13 voix POUR et 2 Abstentions,**

**VALIDE** le tarif à 2 euros le jeton pour 100 litres d'eau potable et l'évacuation des eaux sales,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier  
**IMPUTE** les recettes de ces ventes sur le Budget Commune de chaque année, les sommes pourront être versées en liquide ou par chèque sur la régie communale.

**Délibération n°20160704-12 : Attribution FPIC 2016**

*Référence Nomenclature DE 7.6*

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux la délibération prise par Lannion Trégor Communauté concernant les modalités de répartition de reversement du Fonds National de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC). Deux propositions pour la répartition : soit le droit commun soit le régime dérogatoire. Le Conseil Communautaire a validé en sa séance du 7 juin 2016, la proposition du régime dérogatoire. De ce fait pour la commune de Tonquédec nous allons percevoir la somme de 38 967 euros.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**VALIDE** le choix de la répartition suivant le régime dérogatoire présenté pour l'année 2016 par Lannion Trégor Communauté.

**Délibération n°20160704-13 : DM n°6 Régularisation Dégrèvement Taxes d'Habitations**

*Référence Nomenclature DE 7.1*

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à faire une décision modificative concernant les dégrèvements des Taxes d'habitations 2016 pour un montant de 370 euros.

Compte 7391172	+ 370,00 €
Dépenses Imprévues Fonctionnement	- 370,00 €

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**VALIDE** la décision modificative n°6 présentée ci-dessus.

**Délibération n°20160704-14 : DM n°7 et DM n°8 Amortissement 2016**

*Référence Nomenclature DE 7.1*

Monsieur le Maire demande aux Conseillers municipaux de déplacer des crédits pour finaliser les amortissements de l'année 2016 pour un montant de 74,50 € par une décision modificative :

En fonctionnement (DM n°7) :

Compte 6811	+ 74,50 €
Dépenses Imprévues Fonctionnement	- 74,50 €

En Investissement (DM n°8) :

Dépenses Imprévues Investissement	+ 74,50 €
Compte 28041582	- 74,50 €

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**VALIDE** les décisions modificatives n°7 et n°8 comme présentées ci-dessus.

**Délibération n°20160704-15 : Amortissement Subvention SDE Réseaux Le Clos Nessian**

*Référence Nomenclature DE 7.1*

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'obligation d'amortir les travaux et les subventions réalisés avec le Syndicat Départemental d'Énergie 22. Tous les travaux d'effacement des réseaux ont été amortis sur 15 ans. Il en va de même pour la subvention perçue concernant l'effacement de la ligne HTA pendant la création du Lotissement le Clos Nessian. Nous avons perçu une subvention de 17 878,35 €. Il est proposé de l'amortir sur la même durée que les travaux soit 15 ans.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**VALIDE** l'amortissement de la subvention perçue du SDE 22 de 17 878,35 € sur une durée de 15 ans à compter de l'exercice 2015 soit la somme de 1 191,89 € par an.

**IMPUTE** la dépense au compte 13936 en investissement et la recette au compte 777 en fonctionnement.

**Délibération n°20160704-16 : Eglise de Trémel (DM n°9)**

*Référence Nomenclature DE 7.5*

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux, le courrier reçu du Président de Lannion Trégor Communauté concernant l'incendie de l'Eglise de Trémel. Il appelle les élus trégorois à la solidarité d'un territoire face à l'immense épreuve que la commune de Trémel va devoir affronter pour reconstruire ce monument, fort symbole de nos communes. Il propose une participation de 1€ par habitant. Certes la somme allouée ne sera pas suffisante pour reconstruire le monument et permettra avec les remboursements d'assurances, les concours de l'Etat, du département, de la Région des fondations et des particuliers de préparer cette reconstruction.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**EXPRIME** sa solidarité avec la commune de Trémel,

**VALIDE** l'aide exceptionnelle de 1 € par habitant pour la Commune de Trémel pour la reconstruction de l'Eglise de Trémel.

**IMPUTE** la dépense au compte 6745 du Budget Commune 2016.

**VALIDE** une DM n°9 pour le transfert de la somme des dépenses d'imprévues.

Compte 6748 Subvention exceptionnelle	+ 1178,00 €
Compte Dépenses Imprévues Fonctionnement	- 1178,00 €

**Délibération n°20160704-17 : Motion Défense Centre Hospitalier de Lannion Tréstel**

*Référence Nomenclature DE 9.4*

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux la motion de soutien que Lannion Trégor Communauté a présentée au bureau exécutif pour soutenir les salariés du Centre Hospitalier de Lannion-Tréstel :

**CONSIDERANT** que le bassin de vie de Lannion compte plus de 100 000 habitants ;

**CONSIDERANT** la croissance et le vieillissement de cette population ;



**CONSIDERANT** la qualité du service rendu à cette population par le Centre Hospitalier de Lannion-Trestel, qualité reconnue tant par les patients que par les experts de la Haute Autorité de Santé lors de leur récente visite de certification ;

**CONSIDERANT** les perspectives envisagées de fermeture de lits et de suppression d'emplois ;

**CONSIDERANT** le projet de Trestel de transfert, aujourd'hui suspendu, de 5 places sur 15 vers le site de Saint-Brieuc-Plérin, alors que la demande de soins à Trestel est très importante et ne peut être diminuée sans nuire gravement au service à la population d'enfants et d'adultes ;

**CONSIDERANT** la charge très lourde de travail supportée par les équipes soignantes ;

**CONSIDERANT** l'impasse financière dans laquelle se trouve le Centre Hospitalier de Lannion-Trestel du fait de son endettement, alors que des investissements importants sont nécessaires, tant à Lannion qu'à Trestel ;

**CONSIDERANT** que l'existence d'un hôpital de qualité comme celui de Lannion-Trestel constitue un élément essentiel de l'attractivité du territoire ;

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

- DEMANDE** le maintien de la capacité actuelle en termes de lits d'hospitalisation.
- DEMANDE** le maintien des emplois à hauteur des effectifs et compétences actuels.
- DEMANDE** la pérennité des activités actuelles du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel et en particulier des services de chirurgie et de maternité.
- DEMANDE** la pérennité des activités de rééducation et réadaptation par le site de Trestel dans le cadre de la fonction publique.
- DEMANDE** une solution financière permettant d'alléger la charge de la dette et d'effectuer les investissements nécessaires.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Délibération n°20160704-18 : Travaux retable à la Chapelle de Kerivoalan**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Madame Joëlle NICOLAS présente aux Conseillers Municipaux les devis qu'elle a reçus concernant les travaux du retable de la Chapelle de Kerivoalan suite à la délibération prise au dernier conseil permettant ses travaux. Les devis sont :

- L'Atelier Régional de Restauration de Bignan (56) pour un montant de 19 267,00 € option désinfection curative par anoxie incluse (Association non soumis à TVA),
- L'Atelier du Vieux Presbytère pour un montant de 18 303,00 € HT soit 21 963,60 € TTC,

Concernant la TVA, la commune pourra bénéficier du FCTVA en 2017 au taux de 16,404% soit une prise en charge de 3 602,91 €. Le solde à la charge de la commune serait de 18 360,69 €.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

- CHOISIT** le devis de l'Atelier du Vieux Presbytère pour un montant de 21 963,60 € TTC
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à ce dossier et à demander toutes les subventions possibles,
- IMPUTE** la dépense au compte 2313, opération 190, du budget commune 2016.

## **Délibération n°20160704-19 : Acquisition matériel de music pour les TAP**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Madame Marianne RICHARD présente aux Conseillers Municipaux les modifications d'activités proposées pour la rentrée scolaire 2016-2017 car certaines activités étaient proposées depuis deux ans. Aussi, en tout essayant de favoriser les domaines des sports, de la culture ou de la musique, il est proposé de remplacer les séances de Théâtre par des séances de musique.

Une prise de contact avec un intervenant musique a été réalisée pour une séance par semaine. Pour ce faire, il faut investir dans une malle comprenant un ensemble d'instrument. Un devis a été transmis par les Editions Musicales LUGDIVINE pour un Kit 40 Ensemble Concerto au prix de 348 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**VALIDE** l'acquisition de la malle d'instrument de musique pour les séances TAP au prix de 348 € TTC avec les Editions Musicales LUGDIVINE,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants,  
**IMPUTE** la dépense au compte 2188, opération 221, du Budget Commune 2016.

## **Délibération n°20160704-20 : Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Tonquédec**

*Référence Nomenclature DE 7.5*

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'acquisition par le Comité des Fêtes d'un compteur permettant des branchements électriques pour les manifestations sur la place de l'église. Monsieur le Maire propose de subventionner l'association pour cet achat exceptionnel à hauteur de 100 € et de le mettre à disposition de toutes les associations communales pour les festivités sur cette place.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**AUTORISE** la subvention exceptionnelle de 100 euros à l'Association le Comité des Fêtes de Tonquédec  
**FINANCE** cette subvention par le transfert des dépenses d'imprévues, fonctionnement, au compte 6574 du budget Commune 2016.

Compte 6574 Subvention communale	+ 100,00 €
Dépenses Imprévues Fonctionnement	- 100,00 €

**Informations :**

### **Question n°21 : Effectifs Ecole pour la rentrée 2016-2017**

Monsieur René AUFFRET indique aux Conseillers Municipaux que l'effectif de l'école pour la prochaine rentrée est actuellement de 89 élèves, en baisse par rapport à 2015-2016 qui était de 95 élèves. Malgré les 14 naissances tous les ans depuis plusieurs années, il faut valoriser notre école pour inciter des nouvelles familles à venir vivre à Tonquédec pour conserver les 4 classes actuelles. Si vous connaissez des familles avec des enfants en âge scolaire, leur demander de les inscrire en mairie cet été pour compléter les effectifs avant la rentrée.

### **Question n°22 : Trésorerie de Plouaret**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la NON fermeture des trésoreries de Plouaret et de Bégard au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Question n°23 : Animations passées et à venir**

Monsieur le Maire indique que lors du passage de la PLB Muco le samedi 19 juin à Tonquédec, la commune a été félicitée pour ses décorations et des animations. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont œuvrés pour la réussite de cette animation.

L'agenda des animations de cet été :

13 juillet : Traditionnel Repas du 13 juillet avec feu d'artifice et bal populaire,

7 Août : Fête des Battages au pré communal,

14 et 15 Août : Cirque Français au pré communal,

20 et 21 Août : Concours de boules et vide grenier des chasseurs à l'aire de loisirs Ty Coat,

28 Août : Randonnées équestres des Cavaliers du Léguer,

Et tout l'été, la Fête du Léguer avec des concerts, des expositions et des balades pour fêter ses 20 ans.

\*\*\*\*\*

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 22h30.